



Outil d'auto-évaluation de sûreté Modèle de fiche de sécurité

A l'intention des responsables d'établissements
et services sociaux et médico-sociaux

OCTOBRE 2017

Sommaire

Préambule	3
PARTIE I	
AUTO-EVALUATION DE SURETE	4
1. Présentation générale.....	4
2. Etude de l'établissement.....	5
2.1. Périphérie de l'établissement (extérieur).....	5
2.2. Bâtiment (aspects extérieurs).....	6
2.3. Bâtiments (volumes intérieurs).....	7
2.4. Moyens de sécurisation.....	8
2.5. Gestion des problématiques de sûreté au sein de l'établissement.....	10
3. Schéma directeur de la sûreté.....	12
3.1. Politique globale.....	12
3.2. Relations avec les acteurs territoriaux :.....	12
3.3. Procédures :.....	13
PARTIE II	
MODELE DE FICHE DE SECURITE D'ETABLISSEMENT	14
1. Sécurisation de l'ESSMS en temps normal.....	15
2. Sécurisation complémentaire en situation de crise à proximité de l'établissement	16
3. Organisation des exercices.....	16
Définitions	17

Préambule

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont, par nature, des espaces ouverts, ils accueillent en permanence des usagers et leurs proches. Comme tous les organismes recevant du public, ils peuvent se trouver confrontés à toutes les formes de violence que connaît notre société.

Conformément au code de l'action sociale, les responsables d'ESSMS se doivent rechercher les moyens d'assurer dans leur structure la sécurité des personnes et des biens. Cet impératif concerne aussi bien les résidents/ usagers, que les visiteurs, les intervenants extérieurs ou les personnels.

De plus, le contexte de menace terroriste impose une vigilance accrue et nécessite d'assurer la mise en œuvre effective de mesures particulières de sûreté au sein des ESSMS.

L'objectif de l'instruction du 4 juillet 2017 relative aux mesures de sécurisation dans les ESSMS est de développer une politique globale de sécurité, visant à les protéger tant contre les violences qui peuvent se produire au quotidien que contre la menace terroriste, aujourd'hui multiforme. Dans ce cadre, chaque structure établira sa propre stratégie de protection en veillant à la cohérence avec les instructions gouvernementales, notamment le plan Vigipirate. Pour ce faire, les mesures de sécurisation devront, soit être intégrées dans le règlement de fonctionnement de la structure, soit faire l'objet d'une fiche de sécurité qui sera annexée au règlement de fonctionnement. Ces documents seront actualisés en tant que de besoin.

Pour les accompagner dans cette démarche, les ministères sociaux proposent aux responsables d'ESSMS:

- un outil permettant « l'auto-évaluation de l'exposition aux risques de violence dans la structure » ;
- une trame de « fiche de sécurité », librement modifiable pour les ESSMS qui l'élaboreront.

Ces documents qui n'ont pas de valeur réglementaire sont proposés pour faciliter la réflexion à conduire.

Certaines structures ont en effet des moyens très réduits à consacrer aux enjeux de sûreté et il est important de pouvoir les aider à identifier les risques et les menaces, et à élaborer leur stratégie de protection.

PARTIE I

AUTO-EVALUATION DE SURETE (Établi par le responsable d'établissement)

Le présent document a pour finalité d'attirer l'attention du rédacteur sur l'exposition aux risques exclusivement en matière de sûreté à laquelle est sujet l'établissement.

Sur la base des réponses produites, il revient au rédacteur d'analyser l'adéquation entre les vulnérabilités et les mesures de prévention et de protection prises ou envisagées.

1. Présentation générale

• Situation géographique :

Environnement de l'implantation de la structure (rural, urbain, centre-ville, résidentiel ...)	
Point de vigilance particulier (proximité d'un site sensible ou Seveso, d'un établissement scolaire ou d'une administration etc.)	
Intégration dans un établissement de santé* ou à proximité d'un site déjà sécurisé (préfecture, police, gendarmerie)	

• Caractéristiques de la structure :

Description du site (superficie, nombre de bâtiments)	
Type de public accueilli	
Capacité d'accueil du public	
Description des aménagements spécifiques au type de public	
Horaires de fonctionnement	<input type="checkbox"/> H24 <input type="checkbox"/> Accueil de jour

• Nombre de personnels présents dans l'établissement :

Personnels d'encadrement, techniques et administratifs	
Personnels de sûreté (préciser les qualifications)	
Personnels soignants	
Prestataires travaillant sur site	
Autres personnels	

* Si le site est intégré dans un établissement de santé, les mesures de sûreté doivent être conformes au plan de sécurisation d'établissement (PSE).

2. Etude de l'établissement

2.1. Périphérie de l'établissement (extérieur)

- Environnement immédiat :

	Description	Influence sur les risques du site*
Accessibilité /niveau de fréquentation à proximité (proximité gare SNCF,...)		
Le quartier est-il perçu comme sûr ?		
Lieux de rassemblement proches pouvant causer des troubles		
Type de l'habitat dominant aux alentours, voisinage mitoyen		
Topographie spécifique (impasse, friche...)		

Des items cités ci-dessus ont-ils eu un lien avec des incidents dans l'établissement ?	Jamais	Parfois	Souvent
	Si oui, reporter les incidents à la section 2.4 « Gestion des problématiques de sûreté au sein de l'établissement »		
Si oui, ces incidents sont-ils ?	Peu graves	Graves	Très graves
Depuis combien de temps ?			

- Extérieur de l'établissement (périmètre compris entre la limite de propriété et l'enveloppe du ou des bâtiments, accès au bâtiment exclus) :

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
Existe-t-il une clôture ? Est-elle homogène et en bon état ?				
Existe-t-il une possibilité d'accès par une mitoyenneté ?				
Nombre d'accès pour les véhicules				
Nombre d'accès pour les piétons				
Chaque accès est-il équipé : • d'un contrôle d'accès ? (interphone, barrière, digicode...) • d'un dispositif anti-voiture bélier ?				
Existe-t-il un parking ? Est-il sécurisé ?				
Y-a-t-il des espaces verts ? Sont-ils entretenus ? Peut-on s'y dissimuler ?				
Existe-t-il des bâtiments annexes, des abris ?				
L'éclairage des espaces extérieurs est-il satisfaisant ?				

2.2. Bâtiment (aspects extérieurs)

- Murs et façades :

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Peut-on facilement escalader les murs d'enceinte ?</i>				
<i>Les fenêtres sont-elles sécurisées ? Comment ?</i>				
<i>Existe-t-il d'autres ouvertures pouvant permettre une intrusion ?</i>				
<i>Y-a-t-il de larges baies vitrées ? Sont-elles protégées ? Les vitrages sont-ils résistants ?</i>				
<i>L'éclairage de la façade est-il satisfaisant ?</i>				
<i>Une ronde extérieure est-elle systématiquement assurée avant la fermeture de l'établissement ?</i>				

- Accès au bâtiment :

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Les accès sont-ils surveillés ?</i>				
<i>Chaque accès est-il équipé d'un contrôle d'accès ?</i>				
<i>Les accès sont-ils différenciés entre le personnel, le public accueilli et les fournisseurs ?</i>				
<i>Y-a-t-il une protection d'accès sur les entrées lorsqu'ils sont fermés ? (rideau métallique, volets...)</i>				
<i>Les sorties de secours sont-elles verrouillées depuis l'extérieur ? Comment sont-elles sécurisées ?</i>				

- Toitures :

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Peut-on y accéder facilement depuis l'extérieur ?</i>				
<i>Peut-on y accéder facilement de l'intérieur ?</i>				
<i>Peut-on pénétrer à l'intérieur du bâtiment par les toits ?</i>				
<i>Y-a-t-il sur le toit des équipements sensibles ?</i>				
<i>Y-a-t-il des exutoires (puits de lumière et évacuation de fumée) ? Sont-ils sécurisés ?</i>				

2.3. Bâtiments (volumes intérieurs)

- **Sécurisation intérieure :**

<i>Identification des locaux sensibles</i>	<i>Description du local et de ses moyens de sécurisation</i>	<i>Influence sur les risques du site</i>
<i>Local sensible n°1</i>		
<i>Local sensible n°2</i>		
<i>Local sensible n°3</i>		
<i>Local sensible n°n</i>		

- **Energie et réseaux :**

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur le risque dans le site*)
	O	N	SO	
<i>Des produits dangereux (toxiques, gaz) sont-ils présents dans l'établissement ?</i>				
<i>Les emplacements des organes de coupure des fluides sont-ils connus ?</i>				
<i>Les accès aux locaux techniques ou de stockage sont-ils restreints ? Quelles mesures de sûreté sont spécifiquement prévues ?</i>				

- **Sécurité des systèmes d'informations :**

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Le support informatique est-il :</i> • <i>réalisé en interne ?</i> • <i>sous-traité ?</i>				
<i>Le local serveur informatique est-il sécurisé ? Comment ?</i>				
<i>Avez-vous désigné une personne-ressource en informatique ?</i>				
<i>Les informations sont-elles régulièrement sauvegardées ?</i>				
<i>Les ordinateurs reliés à internet sont-ils équipés d'un antivirus et protégés par un pare-feu ?</i>				
<i>L'accès aux ordinateurs est-il protégé par des mots de passe individuels ?</i>				
<i>La session de travail est-elle verrouillée par son utilisateur quittant son poste ou se fait-elle de façon automatique après un temps d'inactivité ?</i>				

2.4. Moyens de sécurisation

- moyens humains

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Le directeur ou un membre de l'équipe de direction est-il en charge des problématiques de sûreté ?</i>				
<i>Existe-t-il un agent ou un service dédié aux missions de sûreté ?</i>				
<i>Cet agent ou ce service est-il mutualisé avec plusieurs établissements ?</i>				
<i>En l'absence d'agent dédié à la sûreté, au moins un personnel assure-t-il la surveillance et l'alerte ? (décrire son profil et ses missions)</i>				
<i>Les accès des personnes extérieures (fournisseurs, familles, visiteurs,...) sont-ils surveillés par un agent d'accueil ou de sûreté ?</i>				
<i>Existe-t-il une présence humaine sur le site la nuit et en période de fermeture ?</i>				
<i>Des vérifications des accès et des locaux sensibles sont-elles effectuées sur le site la nuit et en période de fermeture ?</i>				
<i>L'agent chargé d'une mission de sûreté dispose-t-il de moyen d'alerte (interne/externe) ?</i>				

- moyens de vidéoprotection

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Des caméras extérieures surveillent-elles les façades et les accès ?</i>				
<i>Des caméras intérieures couvrent-elles les accès au bâtiment et les locaux sensibles du site ?</i>				
<i>Les caméras sont-elles actives en permanence ? (pendant et hors périodes d'activité)</i>				
<i>Les images sont-elles visualisables en direct par le responsable de la sûreté du site ?</i>				
<i>Les images sont-elles enregistrées sur le site ? Si oui, quelle est la durée de conservation ?</i>				
<i>Les images sont-elles reportées à un service de télésurveillance ?</i>				

- **moyens de contrôle d'accès et de détection d'intrusion**

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<p><i>Le contrôle d'accès des locaux est-il assuré par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • un verrouillage par serrure ? • un interphone/visiophone avec ouverture de porte ? • une serrure à code mécanique ? • un lecteur de badge/carte ? • autre ? 				
<p><i>L'ensemble des portes d'entrée au bâtiment ainsi que celles des locaux considérés comme sensibles sont-ils sous contrôle d'accès ?</i></p>				
<p><i>Existe-t-il des droits d'accès différents en fonction des différents profils de personnels ?</i></p>				
<p><i>En cas de porte sous contrôle d'accès forcée ou maintenue ouverte, existe-t-il un report d'alarme ? A quel endroit (sur site ou à distance) ?</i></p>				
<p><i>En cas d'intervention sur téléalarme, l'agent intervenant dispose-t-il des droits et badge d'accès ?</i></p>				
<p><i>Existe-t-il des plages horaires d'activation des systèmes de contrôle d'accès et/ou de détection intrusion ?</i></p>				
<p><i>Des détecteurs d'intrusion surveillent-ils les fenêtres et les portes d'accès du bâtiment ?</i></p>				
<p><i>Si oui, ces détecteurs sont-ils reliés à des équipements de sûreté (sirène, éclairage, caméra) ?</i></p>				
<p><i>Des détecteurs d'intrusion couvrent-ils les locaux sensibles du site ?</i></p>				
<p><i>Les détecteurs d'intrusion sont-ils actifs en permanence ? (pendant et hors périodes d'activité)</i></p>				
<p><i>En cas d'intrusion, une alarme est-elle transmise au responsable de la sûreté du site ?</i></p>				
<p><i>Un contrat de télésurveillance avec report des alarmes en cas de détection existe-t-il ?</i></p>				
<p><i>En cas d'intrusion, le service de télésurveillance envoie-t-il un agent de sûreté faire une levée de doute ?</i></p>				

2.5. Gestion des problématiques de sûreté au sein de l'établissement

- Incidents répertoriés en interne[†] au cours des 24 derniers mois :

<i>Nature des faits</i>	<i>Nombre</i>	<i>Catégorie d'auteur de victime (personnels, public accueilli, tiers...)</i>
<i>Dégradation de biens</i>		
<i>Vol</i>		
<i>Atteintes à la vie privée</i>		
<i>Violences verbales</i>		
<i>Port d'arme</i>		
<i>Violences physiques</i>		
<i>Violences sexuelles</i>		
<i>Disparition, fugue</i>		
<i>Champ libre pour autre type de fait</i>		
<i>Champ libre pour autre type de fait</i>		
<i>Total</i>		

<i>Incidents signalés</i>	<i>Nombre</i>	<i>évolution au cours des dernières années</i>
<i>Au directeur de l'établissement</i>		
<i>à l'autorité de tutelle</i>		
<i>à la Police/Gendarmerie</i>		
<i>au Procureur</i>		

<i>Suivi des incidents</i>	<i>Inexistant</i>	<i>A renforcer</i>	<i>Satisfaisant</i>
<i>interne</i>			
<i>Établissement/ Famille</i>			
<i>Établissement/ Police/ Gendarmerie/Justice</i>			
<i>Autorité de tutelle</i>			
<i>Autre</i>			

[†]* Ces incidents peuvent faire l'inscription à minima dans une main-courante (papier ou électronique), propriété de l'établissement.

• Mesures de sécurisation et confinement :

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Un système d'alerte destiné à l'ensemble du personnel est-il prévu pour signaler une intrusion ?</i>				
<i>Les accès sont-ils condamnables en urgence ? Comment ?</i>				
<i>Les pièces sont-elles sécurisées ? Comment ?</i>				
<i>Une ou plusieurs salles sont-elles connues des personnels et équipées pour se confiner ? (verrou, moyen de communication avec l'extérieur...)</i>				
<i>Des outils sont-ils à disposition du personnel ? (annuaire d'urgence, liste du public accueilli, fiches de conduite à tenir)</i>				

• Mesures en situation de crise :

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Les numéros d'urgence sont-ils affichés de manière visible ?</i>				
<i>Existe-t-il un plan d'actions en cas d'urgence, connu de l'ensemble des personnels ? (prestataires sur site inclus)</i>				
<i>Les personnes et les moyens concourant à une cellule de crise sont-ils identifiés ? Ont-ils déjà été testés ?</i>				
<i>Les documents et les numéros en cas d'urgence sont-ils vérifiés et testés périodiquement ?</i>				
<i>Le directeur de l'établissement dispose-t-il d'outils et est-il entraîné à la communication de crise (interne/externe) ?</i>				
<i>Une procédure pour signaler aux autorités administratives tout dysfonctionnement grave est-elle prévue et connue de la direction ?</i>				

O	<i>Oui ou satisfaisant</i>	N	<i>Non ou A renforcer</i>	SO	<i>Sans objet</i>
----------	----------------------------	----------	---------------------------	-----------	-------------------

* Influence sur le risque de l'établissement : + Influence positive, = Sans incidence, - Facteur de risque.

3. Schéma directeur de la sûreté

3.1. Politique globale

Questions	Réponse			Remarques (description et influence sur les risques du site*)
	O	N	SO	
<i>Est-ce qu'une politique de sensibilisation et de formation est mise en place au sein de la structure ? (direction, cadres, personnels soignants, spécialisés, techniques et administratifs)</i>				
<i>L'affichage et les consignes du plan Vigipirate à destination du public accueilli et des visiteurs sont-ils visibles et mis à jour ?</i>				
<i>Une politique de prévention est-elle mise en place avec les prestataires de service, les intervenants extérieurs et les livreurs ?</i>				
<i>Un plan d'action sur la sécurité des systèmes d'information est-il mis en œuvre ? : (analyse de menaces et vulnérabilités, plan d'action, charte, sensibilisation)</i>				
<i>Existe-t-il une convention avec les acteurs locaux de sécurité et de justice ? (protocole constitué de mesures de prévention et d'intervention des forces de sécurité intérieure)</i>				
<i>Une concertation sur le concours des moyens municipaux de sécurité publique disponibles est-elle possible ? (dispositif de videoprotection, police municipale...)</i>				

3.2. Relations avec les acteurs territoriaux :

	Contact identifié (OUI/NON)	Identité et coordonnées du point de contact	Nature des partenariats mis en place
Autorité de tutelle			
Mairie			
Police/Gendarmerie			
Justice			
Autre			

O	<i>Oui ou satisfaisant</i>	N	<i>Non ou A renforcer</i>	SO	<i>Sans objet</i>
----------	----------------------------	----------	---------------------------	-----------	-------------------

* Influence sur le risque de l'établissement : + Influence positive, = Sans incidence, - Facteur de risque.

3.3. Procédures :

<i>Consignes et plans</i>	<i>En place et connu des personnels (OUI/NON)</i>	<i>Évalué lors d'un test ou d'un exercice (OUI/NON)</i>	<i>Efficacité de la procédure (A revoir/ Satisfaisant)</i>
<i>Gestion des accès</i>			
<i>Réception des plis et colis</i>			
<i>Accueil des fournisseurs</i>			
<i>Accueil des visiteurs / des familles</i>			
<i>Disparition inquiétante / fugue</i>			
<i>Intrusion</i>			
<i>Agression</i>			
<i>Intervention urgente aux heures ouvrables</i>			
<i>Intervention urgente aux heures non ouvrables</i>			
<i>Ronde de fermeture du site</i>			
<i>Activation de la cellule de crise</i>			
<i>Alerte à la bombe ou colis suspect</i>			
<i>Alerte interne des personnels</i>			
<i>Rappel des personnels</i>			
<i>Alerte des forces de sécurité intérieure</i>			
<i>Confinement suite à une attaque terroriste</i>			
<i>Evacuation suite à une attaque terroriste</i>			
<i>Autre procédure</i>			
<i>Autre procédure</i>			
<i>Autre procédure</i>			
<i>Autre procédure</i>			
<i>Autre procédure</i>			
<i>Autre procédure</i>			
<i>Autre procédure</i>			

PARTIE II

MODELE DE FICHE DE SECURITE D'ETABLISSEMENT (à compléter a minima sur la base de l'auto-évaluation précédemment réalisée et des lignes directrices de l'annexe 1 de l'instruction 4 juillet 2017)

<i>logo</i>	Fiche de sécurité			<i>Référence système qualité ou version</i>
	<i>Identification structure</i>			
<i>Date</i>	<i>Rédaction</i>	<i>NOM – Prénom</i>	<i>Validation</i>	<i>NOM – Prénom</i>
<i>Commentaires ou champ libre</i>				
<i>Type d'établissement</i>				
<i>Capacité d'accueil</i>				
<i>Nombre de salariés</i>				
<i>Adresse</i>				
<i>Téléphone</i>				
<i>Responsable d'établissement</i>				
<i>Responsable de la sécurité / sûreté</i>				
<i>Horaires de présence du responsable ou du service de sûreté et modalités de contact</i>				
<i>Coordonnées du responsable ou du service de sûreté</i>				
<i>Identification et coordonnées du correspondant police ou gendarmerie</i>				
<i>Identification et coordonnées du correspondant de l'autorité de tutelle</i>				
<i>Identification et coordonnées de la mairie (ou police municipale)</i>				
<i>Identification et coordonnées du correspondant justice</i>				

1. Sécurisation de l'ESSMS en temps normal

- **Identification des risques :**

<i>Risque identifié</i>	<i>Conséquences sur l'établissement[‡]</i>	<i>Degré de priorité de traitement</i>
<i>Intitulé du risque n°1</i>		
<i>Intitulé du risque n°2</i>		
<i>Intitulé du risque n°3</i>		
<i>Intitulé du risque n° n</i>		

- **Evaluation des vulnérabilités et plan d'actions :**

<i>Vulnérabilité identifiée</i>	<i>Nature de la vulnérabilité : Organisationnel, physique ou logique (systèmes d'informations)</i>	<i>Mesures correctrices (immédiate, à moyen terme ou à long terme)</i>
<i>Intitulé Vulnérabilité n°1</i>		
<i>Intitulé Vulnérabilité n°2</i>		
<i>Intitulé Vulnérabilité n°3</i>		
<i>Intitulé Vulnérabilité n° n</i>		

- **Procédures de sûreté des personnes et des biens :**

<i>Intitulé Procédure n° 1 Exemple : Consignes permanentes de vigilance aux personnels</i>	<i>Description</i>
<i>Intitulé Procédure n°2 Exemple : Accueil et circulation sur site des visiteurs et familles</i>	<i>Description</i>
<i>Intitulé Procédure n°3 Exemple : Accueil et circulation sur site des fournisseurs et prestataires</i>	<i>Description</i>
<i>Intitulé Procédure n° 4 Exemple : Gestion des accès</i>	<i>Description</i>
<i>Intitulé Procédure n°5 Exemple : Réception des plis et colis</i>	<i>Description</i>
<i>Intitulé Procédure n°6 Exemple : Conduite en cas de survenue d'un incident mineur</i>	<i>Description</i>
<i>Intitulé Procédure n° 7 Exemple : Règles d'utilisation des outils informatiques</i>	<i>Description</i>

[‡] Proposition :

Gravité extrême : indisponibilité totale et durable de la structure ; **gravité majeure** : indisponibilité partielle et/ou temporaire de la structure ; **gravité modérée** : perturbation limitée (max. quelques heures d'un service) ; **gravité mineure** (perturbation sans rupture de fonctionnement).

2. Sécurisation complémentaire en situation de crise à proximité de l'établissement §

- **Ressources et moyens d'urgence :**

<i>Moyens d'alerte des forces de sécurité intérieure</i>	<i>Description / localisation</i>
<i>Système d'alarme déclenchant l'évacuation ou le confinement**</i>	<i>Description / localisation</i>
<i>Locaux identifiés pour le confinement</i>	<i>Description / localisation</i>
<i>Autre</i>	<i>Description / localisation</i>

- **Procédures d'urgence :**

<i>Alerter les forces de sécurité intérieure</i>	<i>Description</i>
<i>Réagir face à une alerte à la bombe ou un colis suspect</i>	<i>Description</i>
<i>Se confiner ou évacuer (processus de décision)</i>	<i>Description</i>
<i>Alerter l'ensemble du personnel</i>	<i>Description</i>
<i>Savoir se confiner</i>	<i>Description</i>
<i>Savoir évacuer</i>	<i>Description</i>
<i>Réagir à une cyberattaque</i>	<i>Description</i>

3. Organisation des exercices

- **Programmation :**

<i>Type d'exercice</i>	<i>Retour d'expérience</i>

§ Voir le guide de bonnes pratiques « Vigilance attentats : les bons réflexes à destination des personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux », juin 2016 http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/07/guide_pratique_pour_les_personnels_des_etablissements_de_sante_sociaux_et_medico_sociaux.pdf

** L'alarme signalant une intrusion violente ou une attaque terroriste doit être différente de l'alarme incendie.

Définitions

Accès	<p>Voie de pénétration ou de passage dans une pièce ou un bâtiment via une issue ou un ouvrant.</p> <p>Un accès est dit facilement accessible lorsqu'il peut être atteint sans effort ou matériel particulier, par exemple à partir du sol, d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre, d'une construction contiguë quelconque...</p> <p>Un accès est dit difficilement accessible, dans tous les autres cas.</p>
Agression	<p>Une agression est une attaque qui peut être physique ou verbale, active ou passive, directe ou indirecte.</p>
Agent de sécurité	<p>Employé formé et habilité à protéger/veiller (sur) les personnes et les biens contre la malveillance.</p>
Alarme	<p>Émission d'un signal sonore et/ou visuel pour prévenir les occupants d'un établissement d'un danger (d'origine malveillante ou accidentelle). Elle peut aussi ordonner l'évacuation en cas d'incendie. Elle peut donner lieu à une alerte.</p>
Alerte	<p>Action de demander l'intervention des services de sûreté (alerte interne) ou des services extérieurs : services de secours ou FSI (alerte externe).</p>
Consigne	<p>Attitude ou comportement attendu en réponse à un événement prédéterminé. La consigne répond à la question : quoi faire?</p>
Contrôle d'accès	<p>Ensemble de moyens manuels ou automatiques permettant de s'assurer que l'accès à des espaces physiques ou des systèmes d'information est réservé à des personnes autorisées et ne pouvant, a priori, constituer une menace pour l'établissement.</p>
Détection	<p>La détection est périphérique lorsqu'elle consiste à surveiller l'approche extérieure d'une zone considérée. Elle concerne les clôtures matérielles ou immatérielles (barrières hyperfréquences, colonnes infrarouges, etc.) qui délimitent un espace.</p> <p>La détection périmétrique d'une installation est destinée à déceler, avant la pénétration à l'intérieur d'un bâtiment, la tentative d'ouverture ou de détérioration des issues, des ouvrants, des parois ainsi que des parties de parois de faible résistance mécanique du bâtiment.</p> <p>La détection intérieure permet de déceler une intrusion interne dans une pièce, un local, une partie ou la totalité d'un établissement. Elle peut être de quatre types : volumétrique, surfacique, linéaire ou ponctuelle.</p>
Gestion des accès	<p>Ensemble des techniques, moyens et procédures qui permettent de hiérarchiser les droits d'accès et éventuellement, d'assurer la traçabilité des accès à un site ou à des zones sensibles définies de ce site, allant du refus d'accès à la libre circulation complète. La gestion des accès peut être mécanique, humaine, électronique ou une combinaison de ces systèmes.</p>
Intrusion	<p>L'intrusion est le fait pour une personne de parvenir à accéder à une zone à laquelle elle n'a normalement pas accès.</p>
Malveillance	<p>Risque d'origine humaine, relevant d'une action ou d'une inaction volontaire dans l'intention de nuire à une personne, à un organisme ou à un bien.</p>
Menace	<p>En matière de malveillance, la menace est la résultante de plusieurs facteurs concourant à la concrétisation d'un préjudice ou d'un dommage, au détriment d'une personne, d'un organisme ou d'un bien.</p>

Les facteurs retenus sont généralement l'existence :

- d'un objectif (aussi appelé cible) ;
- d'un (ou plusieurs) auteur(s), qualifié(s) d'agresseur(s), de délinquant(s), de criminel(s) ;
- d'un mode opératoire, fondé sur des méthodes et des moyens d'action.

Périmétrie	Ensemble des ouvertures d'un bâtiment par lesquelles un intrus est susceptible de pénétrer.
Prévention	Prendre des mesures pour diminuer le nombre de faits.
Procédures	Ensemble d'actions et de manœuvres à exécuter, notamment par le recours à des moyens techniques, permettant l'application précise et correcte de la consigne. La procédure répond à la question : comment faire ?
Protection	Ensemble d'obstacles rendant ou empêchant la pénétration dans un site. Le principe repose sur une succession d'obstacles dressés devant l'attaquant visant à le dissuader, l'empêcher, le retarder et le retenir.
Risque	<p>Un risque se caractérise selon deux composantes : la probabilité d'occurrence d'un événement donné ; et la gravité des effets ou conséquences de l'événement pouvant se produire.</p> <p>Le risque résulte donc de la combinaison d'une menace, difficilement modifiable, et de l'exposition à cette menace qui, elle, peut-être maîtrisable.</p>
Sécurité	La sécurité désigne l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques réunis pour faire face aux risques techniques, physiques, chimiques et environnementaux pouvant nuire aux personnes et aux biens sans avoir un but de profit.
Sûreté	<p>Ensemble des moyens techniques, humains et organisationnels visant à prévenir, empêcher et réduire la concrétisation d'un acte de malveillance.</p> <p>D'autres acceptations de ce terme sont à distinguer, notamment la notion de « sûreté de fonctionnement », mais également la notion de sûreté au sens juridique.</p>
Surveillance	Action de contrôler et de vérifier de manière suivie des actions malveillantes visant des personnes ou des biens.
Système de vidéosurveillance	Un système de vidéosurveillance comprend nécessairement trois fonctions : la prise de vue (réalisée par le biais de caméras), la transmission (effectuée par un réseau), la restitution (visualisation sur moniteur). D'autres fonctions peuvent compléter un système : l'alarme (vidéo-détection), la conservation (enregistrement), etc.
Vidéo-protection	Terme d'usage utilisé par l'administration pour désigner les systèmes de vidéosurveillance répondant aux caractéristiques fixés par la réglementation en vigueur.
Vulnérabilité	<p>En matière de malveillance, résultat de l'évaluation, pour un organisme, des possibilités d'atteinte d'une cible par une personne malintentionnée. L'évaluation des vulnérabilités de l'organisme correspond au processus d'évaluation des risques.</p> <p>La démarche d'évaluation des vulnérabilités s'appuie généralement sur une évaluation de la fréquence (probabilité) de concrétisation des menaces et de la gravité des conséquences en cas d'atteinte de la cible.</p>

Contacts :

Direction générale de la cohésion sociale
Service des politiques d'appui

Secrétariat général des ministères sociaux
Service spécialisé du Haut fonctionnaire
de défense et de sécurité
hfds@sg.social.gouv.fr